

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 12 mai 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absent : M. GLASSER Arnaud

2. Budget annexe du service de l'assainissement : décision modificative relative au montant affecté aux Dépenses Imprévues en section d'exploitation (article 022) et en section d'investissement (article 020)

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2009 du service de l'assainissement et notamment les crédits inscrits à l'article 022 de la section d'exploitation et 020 de la section d'investissement,

Considérant que les dépenses imprévues ne peuvent dépasser 7,5% des dépenses réelles,

- ▶ **DECIDE** de ramener le montant des dépenses imprévues inscrit aux articles 022 et 020 du budget 2009 du service de l'assainissement à un niveau inférieur, soit :
 - Section d'exploitation :
article 022 : le montant initial de 18 531 € est ramené à 11 871 € (soit une baisse d'un montant de 6 660 €)
 - Section d'investissement :
article 020 : le montant initial de 21 895 € est ramené à 7 650 € (soit une baisse d'un montant de 14 245 €)

- ▶ **DECIDE** d'affecter les reliquats comme suit :
 - Section d'exploitation :
+ 6 660 € à l'article 023 - Virement à la section d'investissement soit un total de 38 660 €
 - Section d'investissement :
+ 14 245 € à l'article 2315 - Travaux soit un total de 74 245 €

- ▶ **CONSTATE** le résultat suivant :
 - Section d'investissement :
article 021 : le montant initial de 32 000 € est remplacé par 38 660 € (soit une augmentation d'un montant de 6 660 €)

- ▶ **DECIDE** d'affecter le reliquat dégagé par l'augmentation des recettes d'investissement comme suit :
 - Section d'investissement :
+ 6 660 € à l'article 2315 - Travaux soit un montant total de 80 905 €

► **ARRETE** le budget 2009, après modifications, du service de l'assainissement comme suit :

- Section d'exploitation :
 - Dépenses 212 115 €
 - Recettes 212 115 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses 135 382 €
 - Recettes 135 382 €

(approuvé par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION : Mme Lausecker G.)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 18 mai 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:

élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 12 mai 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

4. Demande de subvention exceptionnelle par l'association « La prise en passant » de Mommenheim

Le Maire informe les élus de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association « La prise en passant » en date du 17 avril 2009 afin de financer l'achat de pendules électroniques.

Cet achat s'inscrit dans l'obligation faite aux clubs d'échecs d'utiliser des pendules électroniques lors des compétitions départementales.

Le devis établi par la Fédération Française des Echecs indique un montant de 1856 € TTC pour 32 pendules DGTXL.

Le Maire précise que le Conseil Général du Bas-Rhin a accordé une subvention de 50% du montant total soit 928 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 464 € à l'association « La prise en passant » de Mommenheim,
- ▶ **DECIDE** d'inscrire cette somme de 464 € à l'article 6574 du budget primitif principal.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 12 mai 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

5. Imputation en section d'investissement de certaines dépenses

Le Maire informe les élus de l'acquisition de 13 corbeilles poubelles pour un montant total de 1 564,07 € TTC.

Le détail de cette acquisition est le suivant :

- 4 corbeilles cendrier 60 grise pour un montant de 156,75 € HT l'unité,
- 9 corbeilles circulaires 60 pour un montant de 61,75 € HT l'unité.

Le Conseil doit décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** que la facture de la Société Benito France ayant son siège à Saint Genis des Fontaines (66740) d'un montant de 1 564,07 € TTC est imputée en section d'investissement à l'article 21578 du budget primitif principal de l'exercice 2009.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents :

Séance du 12 mai 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

**6. Procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : adhésion au projet
« ACTES »**

Le Maire expose :

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des actes administratifs.
- Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la Commune ainsi que les contrats et conventions intéressants ces divers actes.
- Que dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers « tiers de télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Commune charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la Commune décidera par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 18 mai 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 12 mai 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

10. Jumelage : Prise en charge des frais de déplacement des écoliers de Mommenheim pour une sortie à Vimbuch

Le Maire informe les élus de la demande de prise en charge des frais de transports scolaires faite par le Directeur de l'Ecole Primaire de Mommenheim en date du 12 mai 2009 afin de se rendre à Vimbuch le jeudi 18 juin 2009 dans le cadre du jumelage.

Le devis établi par la la Société Mugler de Ingwiller indique un montant de 487 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacements scolaires d'un montant de 487 € correspondant au devis présenté par la Société Mugler de Ingwiller,
- ▶ **DECIDE** d'inscrire cette somme de 487 € à l'article 6251 du budget primitif principal.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 18 mai 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,